

## ENTRÉE EN VIGEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 9 février 2026, à 19 h, le règlement numéro 2026-507 instituant un programme de remboursement de la tarification de compensation du service d'aqueduc-égout et de la collecte et du traitement des ordures pour un deuxième logement intergénérationnel.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2026-507 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 10 février 2026



Antoine Audet  
Directeur général et greffier-trésorier  
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 13 février 2026)